



Commune d'AUBEL

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de PERMIS D'URBANISME.

Le demandeur est Mr Jean-Pierre STASSEN, demeurant Rue de Battice 137 à 4880 AUBEL.

Le terrain concerné est situé à 4880 Aubel, Streeck n°20, cadastré Section A, parcelles 1059^e, 1057a et 1058b.

Le projet consiste en

La transformation et les extensions du bâti de ferme existant, avec l'aménagement de 4 unités de logement (3 habitations et 1 gîte pour 10 personnes)

La transformation d'une ancienne écurie (annexe existante) en gîte pour 2 personnes, adapté aux PMR ;

La construction d'une nouvelle écurie ;

L'aménagement d'un parking non couvert (15 places) ;

et présente les caractéristiques suivantes :

CoDT – art. D.IV.6 : demande de dérogation aux prescriptions du plan de secteur (actes et travaux sur une construction existante dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions de la zone agricole telles que définies à l'art. D.II.36) ;

CoDT – art. D. IV.5 : demande d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme (aire différenciée I – aire d'habitat rural) sur les points suivants :

Le choix des parements de façades, la forme des baies, la teinte des menuiseries, la toiture plateforme, et l'implantation du volume annexe.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte le lundi 16 septembre 2019

et clôturée le lundi 30 septembre 2019.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

Administration Communale (service de l'Urbanisme) - Place Nicolaï n° 1 - 4880 Aubel.

- les jours ouvrables **de 9h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30** ;

- les **jeudis 19 et 26 septembre 2019** jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de **Mme Christiane ROHEN (service urbanisme)**
téléphone : **087/68.01.38**, mail : **urbanisme@aubel.be**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal - Place Nicolaï n° 1 - 4880 Aubel**

- par télécopie au numéro : **087/68.82.95**,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@aubel.be**

- remises **au Service Urbanisme** dont le bureau se trouve **Place Nicolaï n° 1 (1^{er} étage) à 4880 Aubel**.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **permis urbanisme PU2495**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de **Mme Christiane ROHEN (service urbanisme)** ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante :

Administration Communale – Salle du Conseil (1^{er} étage) - Place Nicolaï n° 1 à 4880 Aubel, le lundi 30 septembre 2019 à 16h00.

La Conseillère en Aménagement du Territoire et en Urbanisme chargée de donner des explications sur le projet est **Mme Christiane ROHEN (service urbanisme)** dont le bureau se trouve à l'adresse reprise ci-avant.
